

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

**-----**

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**=====**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**

**NOTE D'INFORMATION SUR  
L'EMISSION  
DE BONS DU TRESOR DU MALI  
DU 30 SEPTEMBRE 2014**

**SEPTEMBRE 2014**

# **SOMMAIRE**

## **Pages**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
I.1- INFORMATIONS GENERALES :.....	4
I.2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :.....	4
I.3- SOUSCRIPTION DES BONS :.....	5
I.4- REMBOURSEMENT :.....	5
I.5- FISCALITE.....	5
I.6- AVANTAGES :.....	5
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
II.1.LES MISSIONS :.....	8
II.2 L'ORGANISATION :.....	8
II.3 LES PERFORMANCES DU MALI SUR LE MARCHE SOUS REGIONAL.....	9
II.3.1 Émissions des bons du Trésor.....	9
II.3.2 Émissions des obligations du Trésor.....	10
III.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI.....	11
III 1.1 Secteur réel.....	12
III 1.2 Finances publiques et dette publique.....	13
III 1.3 Secteur monétaire.....	15
1.3.1. Evolution des agrégats monétaires.....	15
III 1.4 Secteur extérieur.....	16
III 1.5 Perspective pour l'année 2014.....	18
IV.PIECES ET DOCUMENTS ANNEXES.....	19
IV.1 MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES.....	20
IV.2 LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO.....	21

# **I. PRESENTATION DE L'OPERATION**

Le Ministre de l'Economie et des Finances, a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des bons du Trésor pour un montant de quarante milliards (45 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UEMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO est chargée de l'organisation matérielle de l'émission et du placement des Bons conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

## **I.1- INFORMATIONS GENERALES :**

### **But de l'émission :**

La présente émission de bons du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA, vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de l'UEMOA, en vue d'assurer la couverture des besoins de trésorerie du Trésor Public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

**Émetteur :** Le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances

**Réseau de placement :** Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA

## **I.2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

**Nature des Titres :** Bons du Trésor.

**Forme des Bons :** Les Bons sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO.

**Dénomination :** .....

**Volume d'émission :** 45 milliards de francs CFA.

**Valeur nominale unitaire :** 1 million de Francs CFA.

**Durée :** 364 jours

**Clôture des souscriptions :** 30 septembre 2014

**Date de valeur :** 01 octobre 2014

**Echéance :** 29 septembre 2015

**Type de Placement :** Adjudication à taux multiples.

**Souscripteurs :** Investisseurs de l'UEMOA et étrangers. Le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 27 milliards de FCFA, soit 60% du montant de l'adjudication.

**Rendement :** La rémunération (intérêt) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons. Les soumissionnaires sont rémunérés au taux de leur soumission.

**Liquidité :** Les Bons du Trésor sont admis au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement sus visé.

**Organisation matérielle :** l'Agence UEMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO assure l'organisation matérielle de l'émission.

**Garantie :** Les Bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Mali.

### **I.3- SOUSCRIPTION DES BONS :**

La souscription des Bons du Trésor est ouverte aux banques, aux établissements financiers, agissant pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle ainsi qu'aux organismes sous régionaux disposant d'un compte dans les livres de la Banque Centrale.

**Période de souscription :** 30 septembre 2014.

**Lieu de souscription des Investisseurs non bancaires :** Les banques et établissements financiers.

**Dépôt des soumissions :** Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le 30 septembre 2014, au plus tard à 10 heures 30 minutes Temps Universel.

### **I.4- REMBOURSEMENT :**

Le remboursement du capital s'effectue le 29 septembre 2015, c'est-à-dire le premier jour ouvré suivant la date d'échéance des Bons.

### **I.5- FISCALITE :**

Les Bons du Trésor sont défiscalisés, c'est à dire, nets d'impôt.

### **I.6- AVANTAGES :**

Les Bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a. le rendement** : les Bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payée cash sur la valeur nominale des Bons ;
- b. la fiscalité** : les intérêts perçus sur les Bons du Trésor sont exonérés d'impôt ;
- c. la liquidité** : les Bons du Trésor sont admissibles au refinancement par la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d. la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat malien ;
- e. la pondération dans les risques bancaires** : les Bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires ;
- f. la diversification du patrimoine** : les Bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g. la couverture des engagements d'assurance** : les Bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

## **II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR**

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

## **II.1. LES MISSIONS :**

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'Etat ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'Etat et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'Etat ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'Etat ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

## **II.2. L'ORGANISATION :**

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
  - la Division Banques et Finances ;
  - la Division Assurances ;
  - la Division Contrôle ;
  - la Division Comptabilité Publique ;
  - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
  - la Paierie Générale du Trésor ;
  - la Recette Générale du District ;
  - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des huit (8) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.



## II.3. LES PERFORMANCES DU MALI SUR LE MARCHÉ SOUS REGIONAL

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons du Trésor depuis 2003 et d'obligations du Trésor à partir de 2008.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 41 émissions dont 38 bons du Trésor et 3 obligations du Trésor. Le pays a ainsi mobilisé 1177,18 milliards de FCFA en bons du Trésor et 100,7 milliards de F CFA en obligations du Trésor. Ce qui fait du pays un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

### II.3.1. Emissions des bons du Trésor

Au cours des 3 dernières années, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers les émissions de bons du Trésor, la somme totale de 678,57 milliards de F CFA sur 589,75 milliards FCFA espérés et 870,941 milliards souscrits, soit 129,66% de ratio de couverture des montants mis en adjudication par les soumissions retenues (**voir Tableau 2**).

**Tableau 2** : Situation des émissions de bons du Trésor de 2012 à 2014 (milliards FCFA)

Nature opération	Nombre d'émissions	Montant attendu	Montant souscrit	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 182 jours	12	266,15	441,643	309,876	<b>142,52%</b>
Bons du Trésor à 273 jours	4	88	145,52	117,364	<b>123,99%</b>
Bons du Trésor à 364 jours	5	195,6	240,778	211,33	<b>113,93%</b>
Bons du Trésor à 728 jours	1	40	43	40	<b>107,50%</b>
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>589,75</b>	<b>870,941</b>	<b>678,57</b>	<b>128,35%</b>

**Source** : DNTCP

## II.3.2 Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total trois émissions et a mobilisé 100,7 milliards de F CFA sur une proposition de 108,95 milliards de F CFA.

**Tableau 3** : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)	
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	6	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	7	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	6,5	5 ans
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>108,95</b>	<b>100,7</b>		

**Source** : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'être plus fréquent sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la reconstruction du pays après la crise politico-sécuritaire de 2012.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat de malien qui n'a connu aucun incident de remboursement en dépit du contexte de crise. La présente émission d'obligation du Trésor a été programmée dans ce cadre.

# **III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI**

## **III.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI**

### **III 1.1 Secteur réel**

Le taux de croissance de l'économie malienne est ressorti à 1,7% en 2013 contre une stagnation de 0,0% en 2012. Cette performance est due à la normalisation de la situation socio-politique et à la reprise de l'activité économique avec l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau sectoriel, les contributions à la croissance ont été de -3,0% ; 1,0% et 3,2% respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

#### **1.1.1. Évolution de l'offre globale**

##### **1.1.1.1. Secteur primaire**

Le taux de croissance du secteur primaire a été de -7,4% en 2013 contre 8,6% en 2012. Cette mauvaise performance proviendrait notamment de la branche « agriculture vivrière hors riz » qui a affiché un taux de croissance de -25,8% contre 17,9% l'année précédente et de la branche consolidée « coton » qui a enregistré un taux de croissance de -2,1% contre 1,8% en 2012.

Le secteur agricole dans son ensemble a enregistré une régression de 13,7% contre une croissance de 13,9% en 2012.

##### **1.1.1.2. Secteur secondaire**

Le secteur secondaire a connu une croissance de 5,5% après un repli de 2,9% en 2012. Cette performance est imputable notamment aux branches « agroalimentaire boissons et tabac » et « Bâtiments et travaux publics » avec des taux de croissance respectifs de 14,1% et 10,0% en 2013 contre -16,0% et -25,0% en 2012.

##### **1.1.1.3. Secteur tertiaire**

Afin 2013, le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 8,9% après un repli de 6,7% en 2012. Cette performance est en rapport avec un regain de l'activité de toutes les branches du secteur dont la plus marquée est celle de la branche « autres services marchands non financiers » qui a connu une croissance de 15,0% en 2013 contre un repli de 35,0% en 2012.

#### **1.1.2. Évolution de la demande globale**

##### **1.1.2 .1. La consommation**

La consommation finale a connu une croissance de 6,6% en 2013 contre 0,7% en 2012. Le niveau de la consommation finale provient aussi bien de la composante publique que privée. La consommation privée est ressortie à 6,0% contre 2,5% en 2012. Quant à la consommation publique, elle se situe à 8,5% contre un repli de 5,0% en 2012. Cette situation est imputable à la présence des forces de maintien de la paix telles que l'opération Serval et la MINUSMA.

### **1.1.2.2. L'investissements**

L'année 2013 a été considérée comme celle de la reprise des investissements en souffrance, notamment ceux dont les travaux ont été suspendus à cause de la crise de 2012. Au terme de l'année 2013, le taux de croissance des investissements a été de 24,0% avec 9,0% pour la composante privée et 55,0% pour la composante publique.

### **1.1.2.3. Les prix et l'inflation**

L'inflation a été de -0,6% en 2013, en lien avec la bonne campagne agricole 2012-2013. Cette baisse est due essentiellement à celle des prix des fonctions de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ; « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « transport ». Il a été noté de même une baisse des prix des biens durables, des biens non durables et des biens semi durables.

## **III 1.2 Finances publiques et dette publique**

### **1.2.1 Finances publiques**

#### **1.2.1.1. Recettes**

Au 31 décembre 2013, les recettes fiscales s'élèvent à 865,2 milliards de FCFA en terme brut contre une prévision de 906,7 milliards de FCFA et une réalisation de 825,3 milliards de FCFA à fin décembre 2012. Ainsi, le taux de réalisation des objectifs de l'année est de 95,4% avec un taux d'accroissement de 4,8% par rapport à fin décembre 2012.

Les recettes non fiscales se sont repliées pour ressortir à 34,2 milliards de FCFA contre 48,1 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une régression de 28,8% entre les deux périodes. Avec une prévision de 54,2 milliards de FCFA, le taux de réalisation ressort à 63,09%.

#### **1.2.1.2. Dons**

En 2013, il a été mobilisé 200 milliards de FCFA au titre des dons contre une prévision de 186 milliards, soit un taux de mobilisation de 107,5%.

Ce poste connaît une augmentation sensible par rapport à fin décembre 2012 où il s'élevait à 12,9 milliards de FCFA, soit un taux de croissance de 1450,3%.

Cette évolution favorable est attribuable au retour des bailleurs de fonds favorisé par l'organisation réussie des élections présidentielles et législatives et le retour à la normalité dans le pays.

#### **1.2.1.3. Dépenses et prêts nets**

Les dépenses totales et prêts nets à fin décembre 2013 ressortent à 1296,8 milliards de FCFA contre une prévision de 1354,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,4%.

Ils ont enregistré un accroissement de 37,3% par rapport à décembre 2012 où ils étaient évalués à 944,2 milliards de FCFA.

Cet accroissement entre les deux périodes est dû au fait qu'en fin 2013, une légère hausse a été enregistrée dans toutes les composantes des dépenses totales et prêts nets (personnel, biens et services, transferts et subventions...) par rapport à fin décembre 2012.

#### **1.2.1.4. Soldes budgétaires caractéristiques**

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2013 se traduirait par un déficit de 160,4 milliards de FCFA qui sera financé à concurrence de 62,2 milliards de FCFA grâce à l'apport consolidé des sources intérieures de financement contre 98,2 milliards de FCFA des sources extérieures de financement.

### **1.2.2 Dette Publique**

L'encours de la dette publique à moyen et long terme ressortirait à 1698,5 milliards de FCFA à fin 2013. Il comprend la dette intérieure pour 253,5 milliards de FCFA, soit 14,9% du total et de la dette extérieure pour un montant de 1445,0 milliards de FCFA soit 85,1% de l'encours total.

#### **1.2.2.1. Dette intérieure**

L'encours de la dette intérieure à fin 2013 est estimé à 253,5 milliards de FCFA contre 269,0 milliards de FCFA en juin de la même année. Il est composé essentiellement de la dette due au secteur bancaire.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2013 s'élève à 49,5 milliards de FCFA dont 35,5 milliards de FCFA en principal et 14,0 milliards de FCFA au titre des intérêts contre un niveau relativement faible de 11,3 milliards dont 6,9 milliards de FCFA en principal et 4,4 milliards en intérêts au 30 juin 2013.

#### **1.2.2.2. Dette extérieure**

L'encours de la dette extérieure est estimé à 1445,0 milliards de FCFA à fin 2013 contre 1350,1 milliards de FCFA en fin 2012.

La dette multilatérale est estimée à 1 159,7 milliards de FCFA contre 285,3 milliards de FCFA pour la dette bilatérale.

Le service de la dette extérieure est régulièrement assuré et s'élève au 31 décembre 2013 à 85,0 milliards de FCFA dont 23,7 milliards de FCFA au titre des arriérés de 2012, contre 44,8 milliards de FCFA au 30 septembre 2013 et 33,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2012. Ce service comprend 63,0 milliards de FCFA en principal et 22,0 milliards de FCFA au titre des intérêts.

Les ressources attendues au titre de l'initiative PPTTE sont estimées à 25,5 milliards de FCFA à fin 2013 dont 11,3 milliards de FCFA au titre de l'initiative PPTTE ordinaire et 14,2 milliards de FCFA au titre de la conversion de la dette monétaire de la France. Il comprend 23,6 milliards de FCFA en principal et 1,9 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 31 décembre 2013, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali. Ainsi, le critère de convergence de l'UEMOA relatif à la non accumulation d'arriéré a été respecté.

## **III 1.3 Secteur monétaire**

### **1.3.1. Evolution des agrégats monétaires**

#### **1.3.1.1. Avoirs extérieurs nets**

A fin décembre 2013, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires sont ressortis à 758,3 milliards de FCFA, en augmentation de 61,5 milliards par rapport à leur niveau de décembre 2012. Cette amélioration est imputable aux banques commerciales dont la position extérieure s'est confortée de 122,1 milliards du fait des transactions avec leurs correspondants étrangers.

En revanche, les avoirs extérieurs de la BCEAO ont diminué de 60,6 milliards de FCFA du fait de la baisse des disponibilités extérieures.

#### **1.3.1.2. Crédits intérieur**

L'encours du crédit intérieur est ressorti à 1127,6 milliards de FCFA à fin décembre 2013, en progression de 83,0 milliards par rapport à fin décembre 2012. Ce raffermissement fait suite à une augmentation des crédits à l'économie et à une amélioration de la position nette du Gouvernement.

##### **➤ Position nette du Gouvernement**

La position créditrice nette de l'Etat est ressortie à -100,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013 contre -64,8 milliards de FCFA à fin septembre 2013. Cette évolution résulte d'une hausse des dépôts de l'Etat auprès de la Banque Centrale (+88,4 milliards) et auprès des banques (+31,1 milliards).

##### **➤ Crédits à l'économie**

L'encours des crédits à l'économie est ressorti à 1228,3 milliards de FCFA à fin décembre 2013, en progression de 129,1 milliards par rapport à fin décembre 2012. Cette hausse est liée à la reprise de l'économie malienne en 2013.

#### **1.3.1.3. Masse monétaire**

En ligne avec l'évolution du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets, la masse monétaire est ressortie à 1228,3 milliards de FCFA, en hausse de 127,4 milliards par rapport à 2012. Cette situation s'est traduite par un accroissement des dépôts de 132,4 milliards.

## **III 1.4 Secteur extérieur**

Au terme de l'année 2013, les comptes extérieurs du Mali sont marqués par un solde global déficitaire de 86,1 milliards de FCFA après un excédent de 1,12 milliard de FCFA en 2012.

Cette évolution est imputable à celle du compte courant dont le solde est ressorti déficitaire de 283,6 milliards de FCFA, soit 5,2% du PIB, en détérioration de 144,3 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente.





## **1.4.1 Commerce extérieur**

L'année 2013 a été caractérisée par le repli des cours des produits pétroliers et du coton. Dans ce contexte, les transactions commerciales de l'année 2013 se sont soldées par un déficit de 180,0 milliards de FCFA, après l'excédent de 56,0 milliards en 2012.

### **1.4.1.1 Exportations**

A fin 2013, les exportations globales enregistrées au cordon douanier au Mali sont de 179 646 tonnes de marchandises pour une valeur de 300,6 milliards de FCFA contre 138 297 tonnes pour 280,1 milliards de FCFA au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 et 117 749 tonnes pour 295,4 milliards de FCFA au 4<sup>e</sup> trimestre 2012.

Le repli des exportations résulte en partie de la diminution de 14,3% des exportations d'or non monétaire du fait de la baisse de 30,3% des prix et de 2,6% du volume exporté.

Les exportations de coton fibre s'élèvent à 174,5 milliards de FCFA en 2013, soit 16,5 milliards de FCFA (ou 8,6%) de moins qu'en 2012 en raison de la diminution du prix à l'exportation (-31,0%).

### **1.4.1.2. Importations**

S'agissant des importations, elles ont connu un accroissement de leur valeur totale qui est ressortie à 1539 milliards de FCFA en valeur FOB, soit 4,3% de plus qu'en 2012. Cette évolution découle de l'augmentation de toutes les composantes des importations sauf les produits pétroliers où on enregistre une légère baisse de 0,5%.

Ainsi, les importations de produits alimentaires ont augmenté de 22,8 milliards de FCFA par rapport à la prévision, en relation avec l'accroissement de l'aide alimentaire pour les déplacés et les réfugiés.

Les importations de biens d'équipement ont affiché un accroissement de 79,3 milliards de FCFA par rapport à l'objectif fixé. Cette situation est en rapport avec les importations effectuées dans le cadre de l'intervention militaire au Mali et de la reconstruction.

## **1.4.2 Analyse des autres comptes de la balance des paiements.**

### **1.4.2.1. Balance des services**

Au terme de l'année 2013, le solde de la balance des services est ressorti à -927,6 milliards de FCFA, après -367,2 milliards un an auparavant. Cette évolution est induite, d'une part, par la hausse du fret sur marchandises en liaison avec l'accroissement des importations de biens, et d'autre part de la hausse des flux débiteurs de services militaires reçus, avec l'opération « serval », la MISMA et la MINUSMA.

### **1.4.2.2. Balance des revenus.**

Le solde des revenus s'est établi à 331,0 milliards de FCFA en 2013, après -234,8 milliards un an plus tôt. Cette détérioration du solde est liée à la hausse des revenus d'investissement générés dans les secteurs aurifères et des télécommunications courant 2012.

Concernant les paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils se sont inscrits à 18,9 milliards de FCFA en 2013, après 17,9 milliards en 2012.

#### **1.4.2.3. Balances des transferts courants.**

En 2013, l'évolution du solde des transferts courant s'est traduite par un excédent de 1182,0 milliards de FCFA, en augmentation de 776,1 milliards par rapport à l'année précédente. Les montants mobilisés par l'Administration Publique sont constitués d'appuis budgétaires pour un montant de 124,2 milliards, de l'assistance humanitaire dans le cadre de la coopération internationale de 130,9 milliards et de l'appui militaire pour 672,4 milliards de FCFA.

Les transferts qui restent soutenus, ont atteint en valeur nette 376,0 milliards, soit 2,3% de plus qu'en 2012.

#### **1.4.2.4. Balance des capitaux**

L'excédent des transferts de capital s'est établi à 169,4 milliards de FCFA en 2013, en hausse de 114,3 milliards par rapport à leur niveau de 2012. Les transferts publics de capital au titre des dons projets et de l'appui budgétaire sectoriel sont ressortis à 114,4 milliards de FCFA en 2013, après 9,2 milliards un an auparavant, suite aux décaissements effectués dans le cadre du PRED. Quant aux autres transferts privés, ils sont ressortis à 43,7 milliards en 2013.

#### **1.4.2.5. Balance des opérations financières**

Le solde du compte d'opérations financières a été de 145,1 milliards de FCFA en 2013, après 97,4 milliards de FCFA l'année précédente. Les investissements directs nets reçus se sont établis à 198,1 milliards de FCFA, après 195,0 milliards en 2012. Ce montant confortable découle de la poursuite des investissements dans le secteur minier (agrandissement de Syama et construction de la raffinerie Kankou Moussa). A cela s'ajoute l'investissement de 55,1 milliards correspondant au coût de la licence de téléphonie accordée à Alpha Telecom.

Le financement exceptionnel est estimé à 11,3 milliards correspondant aux remises de dette.

### **III 1.5 Perspective pour l'année 2014**

En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali pour 2014 s'annoncent favorables en raison du rétablissement de la sécurité, du succès des élections présidentielles et législatives et d'un retour massif des partemaires.

La Conférence pour le Développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2013 a été un grand succès. Elle a réuni 80 pays et 28 organisations internationales qui se sont engagés à apporter 3,25 milliards d'euros (4,2 milliards de \$, 2100 milliards de FCFA, ou 37% du PIB) pour mettre en oeuvre le Programme de Relance Economique Durable (PRED). Le retour des bailleurs de fonds devrait accélérer la croissance du PIB en termes réels à 6,6% en 2014 grâce à ses effets sur les secteurs de la construction et des services.

Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait se creuser pour atteindre près de 11% du PIB en 2014 mais presque entièrement financé par les investissements directs étrangers dans le secteur de l'or et des télécommunications et l'aide extérieure sous forme de prêts.

Le solde global de la balance des paiements devrait être légèrement négatif de l'ordre de 15 milliards de FCFA (30 millions de \$) au cours de la période 2014-2016.

La mise en oeuvre de politiques monétaire et budgétaire prudentes devrait permettre de maintenir l'inflation en dessous du critère de convergence communautaire de 3% par an sous réserve d'une pluviométrie favorable.

En 2014, l'un des défis du gouvernement serait de remettre le pays sur les sentiers du développement en redémarrant les réformes qui ont été interrompues par la crise. Ce défi revient à renforcer les fondements d'une croissance économique forte et inclusive, tout en assurant la stabilité macroéconomique.

Le retour des bailleurs de fonds va atténuer les contraintes budgétaires à court terme. Cependant, créer de la marge budgétaire à moyen terme pour financer les dépenses prioritaires nécessite l'augmentation de la capacité de mobilisation des ressources domestiques et l'amélioration de la qualité des dépenses. A moyen et long termes, pour réduire le déficit élevé de la balance des opérations courantes, le Mali a besoin d'un secteur privé dynamique, compétitif et diversifié, ce qui nécessite l'amélioration du climat des affaires.

Pour relever un tel défi, le gouvernement entend mettre en oeuvre un programme qui soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté. Ce programme vise également à améliorer la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses et à moderniser le climat des affaires afin d'encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.



## **IV. PIÈCES ET DOCUMENTS ANNEXES**

## IV.1 MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandés est un appel d'offre à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

L'avantage majeur de la procédure des enchères est de laisser s'exprimer les forces du marché.

### **Exemple pratique :**

Soit, l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 5 000 000 FCFA  
Montant mis en adjudication : 10 000 000 000 FCFA

**X** a souscrit pour un montant total de 6 milliards de F CFA ;

1 milliard de F CFA à 4,5000%  
2 milliards de F CFA à 4,7500%  
3 milliards de F CFA à 5,0000%.

**Y** a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA ;

4 milliards de F CFA à 5,0000%  
3 milliards de F CFA à 6,5000%

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 10 milliards de FCFA sont celles effectuées à un taux variant entre 4,5000% et 5,0000% {10M=1M (à 4,5000%) +2M (à 4,7500%) +3M(à 5,0000%) +4M (à 5,0000%)}

Ainsi, toutes les soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, seule la première soumission de **Y** est retenue. La deuxième soumission de l'investisseur Y est rejetée car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montant de 13 Milliards de F CFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le taux marginal. Dans l'ensemble, le taux marginal est de 5,0000%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

## **IV.2 LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO**

### **SIEGE SOCIAL**

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA  
Boîte Postale : 3108  
Téléphone : (221) 823 16 15 – 823 10 42  
Télex : BCEAO 21597 SG  
Téléfax : (221) 823 93 35

### **BENIN**

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano  
Route inter Etat N° 11  
BP : 325  
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82  
Télex : 5211 BCEAO CTNOU  
Téléfax : (229) 31 24 65

### **BURKINA**

Ouagadougou  
Avenue Gamal Abdel Nasser  
BP : 356  
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17  
Télex : BCEAO 5205 BF  
Téléfax : (226) 31 01 22  
Téléfax : (221) 823 57 57

### **COTE D'IVOIRE**

Abidjan  
Angle Boulevard Botreau – Roussel  
et Avenue Delafosse  
BP : 1769 Abidjan 01  
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

### **MALI**

Bamako  
Square Lumumba  
BP: 206  
Tél: (223) 22 37 56 /57  
Telex: BCEAO 2574 MJ  
Téléfax : (223) 22 47 86

### **NIGER**

Niamey  
Rond-point de la poste  
BP : 487  
Tél : (227) 72 24 91/ 92  
Télex : BCEAO 5218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

### **SENEGAL**

Dakar  
Boulevard du Général De Gaulle  
Angle triangle sud  
BP : 3159  
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84  
Télex : 21839 BCEAO SG

### **TOGO**

Lomé  
Rue des Nîmes  
BP : 120  
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84  
Télex : 5216 BCEAO TO  
Téléfax : (228) 21 76 02

### **GUINEE BISSAU**

Bissau  
BP: 38  
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73  
& 21 14 82  
Telex: 289 BCGBI  
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21